

1. Contexte et justifications

L'amélioration de la qualité de l'éducation est au cœur de l'agenda SDG 2030 pour l'éducation. Cependant, si la dernière décennie a vu des progrès significatifs en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, une proportion trop importante des élèves en fin de cycle reste en deçà du niveau d'apprentissage attendu d'eux. Dresser un tel constat malgré plusieurs années de réformes menées par les systèmes éducatifs et de renforcement des capacités des cadres à mettre en œuvre ces politiques légitime les interrogations suivantes :

- Arrive-t-on véritablement à cerner les enjeux qui minent les systèmes éducatifs et engendrent les problèmes de qualité de l'éducation ?
- Qu'est ce qui n'a pas fonctionné dans les décisions qui ont été prises dans le passé pour améliorer la qualité de l'éducation ?
- Qu'est-ce qu'on peut faire de plus que ce qui a déjà été fait ?

C'est dans ce contexte que l'Institut International de Planification de l'Education de l'UNESCO, à travers son bureau de Dakar, avec l'appui de l'AFD a lancé en 2018 le Programme « Appui au pilotage de la qualité » pour soutenir le renforcement des capacités nationales d'amélioration de la qualité de l'éducation dans une sélection de pays d'Afrique francophone.

Le Programme « Appui au pilotage de la qualité » se concentre sur le rôle des acteurs à tous les niveaux du système éducatif (l'école et sa communauté, le niveau décentralisé, le niveau central) et les pratiques de pilotage courantes pour déterminer si elles sont pertinentes, coordonnées et orientées vers la réalisation d'une éducation de qualité pour tous. Sur la base d'une méthodologie de recherche-action, une équipe de huit cadres du ministère de l'Éducation de huit pays africains a été formée et a réalisé de façon participative son propre diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation dans son système.

La phase 1 du Programme a examiné comment le pilotage de la qualité s'organise au sein du système éducatif. Elle a consisté en un diagnostic s'appuyant sur une approche de recherche action dont la finalité est d'identifier les véritables obstacles à la réalisation d'une éducation de qualité. La phase 2 du Programme a porté sur la formulation dans une approche participative de propositions pour l'amélioration des pratiques de pilotage de la qualité, agréées par les acteurs. La phase 3 consiste à accompagner les pays dans l'insertion des propositions porteuses de résultats dans leur plan d'actions, puis dans la mise en œuvre des propositions adoptées. Ces trois phases sont successives pour chacun des pays, mais chaque pays suit son propre calendrier de mise œuvre ; les phases se chevauchent donc pour les différents pays.

Le budget total du Programme est de 8 millions d'euros. Sa période de mise en œuvre est de 2018 à 2023. Initialement, le Programme devait couvrir 6 pays, avec une première cohorte de quatre pays, suivie d'une deuxième de deux pays. La deuxième cohorte a finalement été étendue à quatre pays, portant le total à 8 pays bénéficiaires :Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Niger, Sénégal, Togo.

2. Objectifs du Programme « Appui au pilotage de la qualité »

Objectif général

Contribuer dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base par un pilotage plus efficace de la qualité de l'éducation.

Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 :

Construire les capacités des pays pour un pilotage intégré de la qualité de l'éducation appuyant le processus de formulation et de mise en œuvre opérationnelle de leurs politiques sectorielles afin de documenter la décision sur les politiques conduites et d'en analyser l'efficacité.

Objectif spécifique 2 :

Contribuer à renforcer les partenariats en faveur de la qualité de l'éducation, avec l'appui des partenaires techniques et financiers dans les pays ainsi qu'au niveau régional et international

3. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de cette évaluation est de déterminer dans quelle mesure et comment le Programme a contribué à la réalisation de ses objectifs. Un second objectif de l'évaluation sera de déterminer dans quelle mesure le Programme Pilotage de la qualité devrait être continué, quels axes semblent les plus pertinents à pérenniser, et quels ajustements seraient nécessaires.

L'évaluation sera réalisée à destination de trois audiences principales :

- L'IPE, dans une perspective de capitalisation, d'apprentissage et d'intégration des acquis du Programme dans son offre de service.
- Le Bailleur (l'AFD), dans une perspective de reddition de compte ;
- Les ministères des pays participants, dans une perspective de capitalisation et d'apprentissage ;

Et une audience secondaire :

- La communauté éducative internationale, dans une perspective d'apprentissage et de partage de bien commun.

Les objectifs plus spécifiques sont :

- Evaluer l'atteinte des objectifs et la pertinence des résultats mis en évidence par le Programme, la pertinence des thématiques prioritaires identifiées ainsi que la pertinence et la validité des solutions développées au cours du Programme pour les surmonter.
- Identifier dans quelle mesure la méthodologie développée et mise en œuvre par le Programme est innovante et susceptible de permettre de répondre efficacement aux questions qui l'ont fondé.
- Evaluer la soutenabilité et les conditions de pérennisation des acquis du Programme dans les pays, et notamment si le travail mené avec les instituts de formation des cadres du système éducatif permet d'installer durablement la culture du pilotage de la qualité de l'éducation dans les pays bénéficiaires.
- Mettre en évidence d'éventuels effets non anticipés du Programme sur les bénéficiaires.
- Attirer l'attention sur les difficultés rencontrées qui méritent d'être prises en charge afin d'améliorer les futures interventions similaires en éducation.
- Proposer des options à l'IIEP pour intégrer les acquis du Programme dans sa stratégie, d'intervention en réponse à la crise des apprentissages fondamentaux des élèves, après sa clôture.

Les recommandations émanant de l'évaluation seront discutées par l'AFD – le bailleur de fonds - et l'UNESCO-IIEP et les pays participants afin d'envisager d'éventuelles mesures de suivi. Il convient de s'assurer que des preuves et des informations solides, cohérentes et valides sont recueillies, et que des recommandations sont formulées pour éclairer les décisions des parties prenantes du Programme (AFD, UNESCO-IIEP et bénéficiaires).

4. Résultats attendus de l'évaluation

L'évaluation doit être un examen approfondi et complet des buts et des principes qui sous-tendent le Programme « Appui au pilotage de la qualité », des dispositions structurelles mises en place pour sa mise en œuvre (y compris les ressources humaines, techniques et financières), et une évaluation de ses réalisations par rapport au plan et aux objectifs du Programme.

La question essentielle restera la contribution effective du Programme « Appui au pilotage de la qualité », en tant qu'initiative, au renforcement des capacités des ministères de l'Éducation dans les pays cibles à mettre en œuvre et à assurer le suivi de leurs politiques éducatives visant à améliorer la qualité des apprentissages.

L'évaluation devrait répondre aux questions suivantes :

4.a. Pertinence du Programme

- Quelle est la pertinence des objectifs spécifiques et généraux que le Programme « Appui au pilotage de la qualité » s'est fixés ?
- Dans quelle mesure les activités du Programme « Appui au pilotage de la qualité » ont-elles contribué à renforcer les capacités aux niveaux national et décentralisés (sous-national)

pour développer et mettre en œuvre de meilleures politiques et stratégies pour améliorer la qualité des résultats d'apprentissage ?

- Dans quelle mesure les considérations d'égalité de genres et d'inclusion ont-elles été introduites et traitées dans les activités du Programme « Appui au pilotage de la qualité » ? Ces considérations sont-elles des critères pris en compte pour évaluer la qualité ?

4.b. Cohérence du Programme

- Dans quelle mesure les objectifs du Programme étaient-ils cohérents avec les attentes des différentes parties prenantes et les défis que rencontrent les agents au niveau central et décentralisés pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage ?

- L'intervention du Programme est-elle alignée avec les priorités des systèmes éducatifs des pays participants dans l'atteinte des objectifs pour une éducation de qualité pour tous ?

- Comment le Programme « Appui au pilotage de la qualité » s'inscrit-il dans le contexte des autres initiatives dans les pays concernés ? Quelles ont été les synergies avec d'autres organisations dans le contexte plus large de l'aide au développement de ces pays ? Quels ont été les avantages comparatifs de l'IPE ?

- Quelle est la valeur ajoutée des interventions du Programme « Appui au pilotage de la qualité » pour les pays participant ?

- Dans quelle mesure le Programme a-t-il été développé et mis en œuvre en cohérence avec les autres programmes et activités de l'IPE ? En quoi a-t-il bénéficié des enseignements et des réalisations de ces autres activités, et vice-versa ?

4.c. Mise en œuvre du Programme

- Quels mécanismes ont été mis en place pour assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des activités du Programme ?

- Y a-t-il eu des occasions manquées, c'est-à-dire des opportunités, activités, collaboration, etc. qui auraient permis une meilleure mise en œuvre ?

- Les activités décrites ont-elles été exécutées selon le chronogramme ? Quelles ressources (humaines, matérielles, financières, temps) ont été utilisées pour mettre en œuvre ces activités ?

- Dans quelle mesure la mise en œuvre du Programme a-t-elle été dotée de ressources appropriées ?

- Y a-t-il eu des événements ou des circonstances contextuelles uniques qui ont affecté la mise en œuvre du Programme (concernant par exemple l'identification du personnel, les négociations contractuelles, les décisions budgétaires, les changements dans l'administration, les élections, l'environnement économique et financier mondial, dans quelle mesure le programme a-t-il fait preuve de capacité d'adaptabilité face à la crise COVID19 et à l'instabilité politico-institutionnelle dans certains pays, etc.) ?

- Quelles activités prévues ont été effectivement exécutées ? Quelles sont les raisons expliquant la non-exécution éventuelle de certaines activités ?

4. d. Efficacité du Programme

- Est-ce que les objectifs du Programme de manière globale, et ceux des thématiques prioritaires identifiées dans sa phase diagnostique en particulier, ont été atteints ?
- Dans quelle mesure les activités du Programme ont-elles contribué à renforcer les capacités aux niveaux national et décentralisé (sous-national) pour mieux mettre en œuvre les actions d'amélioration de la qualité des résultats d'apprentissage ? La question du pilotage de la qualité de l'éducation de base est-elle présente au niveau du dialogue sectoriel, y compris avec les autres partenaires techniques et financiers ? Les ministères de l'Éducation nationale se sont-ils approprié le Programme, ses objectifs et les résultats ? si oui, de quelle manière ?
- La mise en œuvre du Programme a-t-elle eu des effets ou résultats pas prévus/ pas attendus ?
- Qu'est-ce qui aurait pu être fait différemment pendant la mise en œuvre pour permettre une plus grande efficacité du Programme ?
- Quels sont les effets du Programme sur l'amélioration de l'inclusion et de l'égalité de genres ?

4. e. Efficience du Programme

- Dans quelle mesure les activités du Programme ont-elles atteint des résultats à la mesure des ressources financières mises à sa disposition ?
- Quelles sont les composantes ou activités qui ont été plus coûteuses et/ou pris plus de temps que planifié initialement, et pourquoi ?
- D'autres approches auraient-elles permis d'atteindre les mêmes résultats à moindre coût ou de meilleurs résultats avec les mêmes ressources ?

4. f. Impact du Programme

- Quels sont les effets positifs, directs ou indirects, de l'intervention du Programme au niveau individuel, au niveau des différentes structures et au niveau système ?
- Existe-t-il d'éventuels effets inattendus (le cas échéant) des interventions du Programme (positifs ou négatifs) ?
- Le Programme a-t-il eu sur les pays un effet levier pour une plus grande conscience du défi du pilotage de la qualité des apprentissages ?
- Quelles sont les opportunités de partenariat ou de synergies qui ont été mises à profit pour augmenter l'impact de l'action du programme ?
- Les pays présentent-ils aujourd'hui les conditions nécessaires au pilotage de la qualité de l'éducation de base ?

4. g. Durabilité du Programme

- De quelle manière les activités du Programme ont-elles été planifiées et mises en œuvre pour assurer la durabilité de leurs résultats et de garantir un impact au long terme ?

- Dans quelle mesure des activités des pays participants, sur financement domestique, ont pu être mises en place pour permettre une pérennisation au-delà de la vie du Programme ?
- Quelles peuvent être les conséquences de la fin du Programme sur les pays participants ?
- Quel est l'impact durable du Programme sur la façon dont l'IIPE appréhende la question du pilotage de la qualité dans ses autres appuis ?
- Quelles peuvent être les conséquences de la fin du Programme sur les activités de l'IIPE de l'UNESCO en matière de qualité ?
- Quelles peuvent être les conséquences de la fin du Programme qui peuvent inspirer d'autres programmes du même type à l'avenir ?
- Les solutions expérimentées peuvent-elles être passées à l'échelle, notamment par leur intégration dans les plans sectoriels et dans les plans d'action. Si cela a déjà été fait, quels en sont les éléments moteurs ? Si non, quels en ont été les facteurs bloquants ?
- Quelles ont été les mesures mises en place pour assurer la soutenabilité financière ?

Il est à noter que ces questions d'évaluation sont indicatives et seront affinées et validées au cours de la phase initiale de l'évaluation.

5. Méthodologie et portée du travail

Les répondants à l'appel d'offre doivent proposer une méthodologie claire et bien structurée pour la préparation de l'évaluation (outils, planning etc.), la collecte et l'analyse des données, leur gestion et l'établissement de rapports. Les répondants à l'appel d'offre sont fondés à proposer des méthodologies d'évaluation innovantes. L'évaluation est à la fois sommative et formative et devrait contribuer à la redevabilité envers les parties prenantes clés ainsi qu'à l'apprentissage interne. La méthodologie doit tenir compte du cadre logique de programme. La méthodologie et les outils doivent respecter les normes et standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG) et de l'UNESCO.

Trois approches de base pour la collecte d'informations peuvent être utilisées :

- Une revue des documents du Programme, sa mise en œuvre, les rapports techniques et financiers ;
- Des entretiens avec des personnes ressources, y compris les membres de l'équipe du Programme, les acteurs et parties prenantes bénéficiaires directs du pays cible, les bénéficiaires indirects, les donateurs, etc. ; et
- Le travail de terrain sur au moins trois pays bénéficiaires du Programme. Il est suggéré de cibler 2 pays où le plan de travail défini s'exécute sans grands encombres, et un pays où le plan de travail défini n'a pas pu être exécuté et le Programme est à l'arrêt. L'objectif ici est, au-delà des propos qui seront rapportés dans les entretiens, de mieux cerner par l'observation au niveau central et décentralisé, les contraintes et les facteurs de réussite des phases diagnostiques et post-diagnostiques du Programme.

6. Profil de l'évaluateur ou des évaluateurs

Les évaluateurs doivent avoir une expérience avérée en matière d'évaluation de programmes et de préférence, de l'expérience en matière d'évaluation de programmes de développement en éducation, dont une partie acquise en Afrique sub-saharienne. **Les sociétés situées en Afrique avec une connaissance régionale du sujet sont particulièrement encouragées à soumettre leur proposition.**

Plus précisément, les évaluateurs doivent avoir :

Qualifications requises

Pour la société

Au moins 5 ans d'existence et d'expérience en matière d'évaluation de programmes.

Pour l'équipe

L'expérience des évaluateurs doit être démontrée par une liste de projets pertinents entrepris au cours des cinq dernières années et par l'inclusion des CV signés de chaque membre de l'équipe et des attestations de référence de missions similaires menées.

Les évaluateurs doivent être indépendants par rapport à tout membre du comité de pilotage de l'évaluation et ne doivent pas être un membre du personnel régulier d'une organisation membre. Ils ne doivent avoir aucun engagement direct préalable dans les activités faisant l'objet de cette évaluation complète.

Le ou la chef·fe d'équipe doit démontrer

- Une expérience avérée, d'au moins 5 ans, des méthodes d'évaluation de programmes de développement, démontrées par au moins deux rapports d'évaluation dans ce contexte ;
- Une connaissance avérée des systèmes éducatifs africains démontrée par au moins cinq ans d'expérience ;
- Une expérience de cinq ans dans la conduite d'évaluation de projets.

L'équipe doit démontrer :

Au moins l'un des membres de l'équipe, hors Chef·fe d'équipe, doit démontrer une expérience et une connaissance avérées des méthodes d'évaluation de programmes de développement d'au moins trois ans, démontrées par au moins un rapport d'évaluation dans ce contexte.

Au moins un membre de l'équipe doit démontrer une capacité à communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en français principalement.

Au moins un membre de l'équipe doit démontrer des capacités de synthèse et d'analyse, et des capacités rédactionnelles soignées en français, en fournissant au moins un rapport rédigé par ses soins.

Tous les membres de l'équipe doivent justifier d'au moins un niveau Master dans un domaine pertinent (sciences de l'éducation, économie, sciences sociales).

Les soumissionnaires sont tenus de fournir des éléments de preuve attestant que les qualifications requises et désirées sont remplies. Le non-respect des qualifications requises entraînera la disqualification de la proposition. Les références doivent être fournies avec une description des projets/contrats exécutés et des détails sur les contacts tels que la personne à contacter, le téléphone et l'adresse électronique correspondante. Selon la grille d'évaluation, les propositions comportant des références/preuves supplémentaires répondant aux exigences minimales recevront une note plus élevée.

Qualifications désirées

Pour la société

- Au moins 5 ans d'expérience en matière d'évaluation de programmes de développement en éducation, dont au moins 3 en Afrique sub-saharienne ;

- Considérations souhaitables en faveur du développement durable :

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la durabilité dans le Système des Nations Unies (2020-2030), l'UNESCO s'est engagée à promouvoir et à appliquer des indicateurs liés aux pratiques d'achats durables dans toutes ses opérations, y compris pour ses achats de biens, travaux et services.

Par conséquent, les soumissionnaires sont encouragés à se conformer aux critères de durabilité suivants et à fournir des preuves de leur engagement et de leur capacité à répondre positivement (i) aux critères environnementaux, en limitant leur empreinte carbone (ii) aux critères sociaux d'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur entreprise, et (iii) aux critères économiques, démontrant leur approvisionnement auprès d'entreprises elles-mêmes éco-responsables.

Les soumissionnaires sont encouragés à adhérer au [Pacte mondial des Nations Unies](#).

Pour l'équipe

L'équipe d'évaluation doit tendre vers un équilibre entre hommes et femmes et être géographiquement et culturellement diversifiée, avec des connaissances et une expertise nationale/régionale. Il serait souhaitable que l'équipe soit constituée d'au moins deux personnes et au maximum de quatre personnes.

Il est désirable que le ou la chef·fe d'équipe ait aussi :

- Une expérience en matière d'évaluation de programmes d'éducation démontrée par un rapport d'évaluation de programmes d'éducation ;

- Une connaissance des problématiques de gestion de la qualité de l'enseignement ; démontrée par des interventions, productions analytiques et publications dans le domaine ;
- Des exemples d'expériences de travail à l'international, et notamment en Afrique francophone.

Il est désirable que les membres de l'équipe d'évaluation puissent démontrer :

- Au moins un membre de l'équipe atteste d'une expérience de 3 ans en matière d'évaluation de programmes d'éducation, démontrée par un rapport d'évaluation de programmes d'éducation ;
- Au moins un membre de l'équipe atteste d'une connaissance avérée de 3 ans des systèmes éducatifs africains ;
- Au moins deux exemples de travaux et missions établissant une bonne compréhension de différents mandats des Nations Unies, notamment ceux relatifs aux droits humains, et une bonne compréhension des évaluations contenant des approches sensibles à l'égalité de genre ;
- Au moins deux exemples de travaux attestant d'expériences avec les Nations Unies ou de missions pour le compte des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable, et tout particulièrement en rapport avec l'ODD 4 – Éducation 2030.

Il est souhaitable qu'au moins un membre de l'équipe justifie d'un doctorat dans un domaine pertinent (sciences de l'éducation, économie, sciences sociales).

7. Evaluation des candidatures (voir paragraphe 23 de l'annexe I)

L'évaluation des candidatures se fera sur une base de 1000 points, dont 700 pour l'évaluation de la proposition technique et 300 pour l'évaluation de la proposition de budget.

7.a. Critères d'évaluation technique

Outre les critères professionnels susmentionnés, d'autres critères de sélection seront appliqués lors de l'évaluation des offres pour juger de la qualité technique, de la solidité méthodologique et de la capacité de gestion démontrées dans l'offre, à savoir :

- L'offre démontre-t-elle que l'équipe d'évaluation a les qualifications nécessaires pour conduire à bien l'évaluation ?
- L'offre démontre-t-elle une compréhension de la tâche par rapport aux exigences énoncées dans le cahier des charges ?
- La méthodologie, les méthodes et les outils proposés font-ils preuve de qualité globale, d'exhaustivité, d'adéquation, de faisabilité et de rigueur ?

7.b. Proposition de budget

Les offres doivent également être chiffrées. La ventilation du budget de la prestation doit être jointe au moment de la soumission de la candidature.

Le budget devra inclure les honoraires des consultants et toutes autres dépenses, telles que les frais de déplacement. Les évaluateurs devront notamment se déplacer dans trois pays

bénéficiaires pour des entretiens et visite de terrain (niveau central et décentralisé), et effectuer au moins une mission à Dakar. Les entretiens avec les autres pays pourront se faire à distance.

8. Rôles et responsabilités et Calendrier

L'UNESCO-IIPE sera responsable de l'engagement du ou des évaluateurs externes qui géreront l'évaluation. Le(s) évaluateur(s) fera(ont) rapport au Comité de pilotage mis en place pour cette évaluation. Le Comité de pilotage guidera l'orientation de l'évaluation, conseillera sur la méthodologie et les questions de fonds et assurera la qualité du processus et des résultats de l'évaluation.

Les évaluateurs devront rendre les rapports d'évaluations selon le calendrier des livrables du point 9 ci-dessous.

Le calendrier des activités est le suivant :

- Ouverture de l'appel d'offre – 19 décembre 2023
- Clôture de l'appel d'offre – 17 janvier 2024
- Signature du contrat – 1^e quinzaine de février 2024
- Période d'évaluation – mi-février à fin mai 2024
- Fin de l'évaluation rapport disponible – 15 juin 2024

9. Livrables attendus

9a. Rapport initial : 11 mars 2024.

Ce rapport servira de base pour échanger au sein du Comité de pilotage. Le rapport initial présente une justification, une méthodologie et un plan de travail affinés et détaillés de l'évaluation. Le rapport initial doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du contenu du Programme « Appui au pilotage de la qualité » afin de garantir que l'approche de l'évaluation est appropriée et bien ciblée pour répondre aux principales questions à examiner. Le rapport initial doit donc inclure une analyse documentaire essentielle et fournir le contexte du Programme. Le rapport offre à l'AFD, à l'UNESCO-IIEP et à l'évaluateur l'occasion de discuter, et de convenir des améliorations à apporter au plan de travail et à l'orientation de l'évaluation.

Le rapport initial sera discuté lors d'une réunion de lancement de l'évaluation avec le Comité de pilotage pour l'évaluation, organisée soit en ligne, soit en présentiel.

9.b. Rapport intermédiaire : 08 mai 2024

Il présentera les résultats préliminaires et inclura une structure et un contenu suggérés pour le rapport final.

Le rapport intermédiaire sera discuté lors d'une réunion avec le Comité de pilotage pour l'évaluation.

9.c. Projet de rapport final*: 30 mai 2024

Il sera soigneusement examiné par le Comité de pilotage afin de fournir des conseils pour le rapport final. Une réunion entre le Comité de pilotage et l'équipe de travail est envisagée pour apporter des commentaires factuels.

9.d Rapport final*: 15 juin 2024

Il doit être remis en français en format Word électronique, accompagné d'une présentation PowerPoint au plus tard le 15 juin 2024.

* En accord avec la politique d'évaluation de l'UNESCO (2022), l'évaluation devra se conformer aux [Normes et Standards du Groupe d'Evaluation des Nations Unies](#), [aux lignes directrices pour l'intégration des Droits Humains et de l'égalité des gens dans les Évaluations](#), et les [lignes directrices éthique pour l'évaluation du Groupe d'évaluation des Nations Unies](#). Le contractant devra également s'assurer que les normes éthiques, les droits humains et les principes d'égalités du genre sont dûment intégrés à toutes les étapes du processus d'évaluation.

10. Documentation à soumettre

Les candidatures devront être adressées à l'UNESCO-IPE à l'adresse indiquée dans la page de couverture de l'invitation à soumissionner. La candidature devra inclure :

- Une offre détaillée proposant une méthodologie adaptée ;
- Le CV du ou des évaluateurs ou évaluatrices. En cas d'équipe d'évaluation, fournir le CV de chaque membre de l'équipe et une architecture générale ;
- La proposition financière sous le format requis en Annexe V ;
- Un calendrier détaillé des actions menées par l'évaluateur ou l'évaluatrice ou l'équipe d'évaluation, respectant le calendrier des activités et des livrables attendus.

11. Documentation fournie par l'IPE pour l'élaboration des candidatures

- [Plaquette synthétique](#) de présentation des activités du Programme
- [Guide méthodologique](#) qui décrit sa stratégie d'intervention du Programme
- Les [rapports annuels](#) d'activités de l'IPE 2018-2022.
- La [10^e SMT](#) de l'IPE
- La [11^e SMT](#) de l'IPE
- [L'IPE en action 2021](#)
- [L'IPE en action 2019](#)
- La [politique d'évaluation](#) de l'UNESCO
- Les [normes et règles d'évaluation UNEG](#)
- Note conceptuelle du Programme d'appui à la gestion de la qualité de l'éducation et matrice de résultats
- [IIEP's Case for Investment in Africa](#)
- Page ressource du [site web](#) de l'IPE Dakar (Programme, avancées, pages pays, ateliers et leurs résultats, la formation, guide méthodologique)
- 4 synthèses :

[Diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation au Burkina Faso](#) : synthèse des principaux résultats ; Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation

[Diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation au Sénégal](#) : synthèse des principaux résultats; Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation

[Diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation au Niger](#) : synthèse des principaux résultats; Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation

[Diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation à Madagascar](#) : synthèse des principaux résultats ; Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation

[Diagnostic des pratiques de pilotage de la qualité de l'éducation au Togo](#) : synthèse des principaux résultats ; Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation

- Deux notes d'orientations
 - [Évaluer les apprentissages des élèves : oui, mais après ?](#)
 - [Renforcer les dispositifs d'accompagnement pédagogique](#)

